

**GRANDVAL** Une décharge de matériaux inertes d'une capacité de 300 000 m<sup>3</sup> pourrait voir le jour sur les hauteurs du village, à Plain Journal. Le projet divise.

# Entre inquiétudes et avis rassurants

MICHAEL BASSIN

Ce sont bel et bien les citoyens de Grandval qui, au final, décideront si leur commune doit accueillir une décharge de matériaux inertes à Plain Journal. Ils se prononceront le jeudi 16 juin en assemblée communale. Un oui permettra de concrétiser un projet initié en 2003, un non enterrera le dossier.

Depuis mardi et durant un mois, le plan de quartier ayant valeur de permis de construire est mis en dépôt public. Les probables oppositions seront, elles, traitées les 1er et 8 juin. Dans un souci de transparence, les principaux acteurs du projet ont organisé, mercredi soir, une séance d'information publique à laquelle ont participé une petite vingtaine de personnes. La partie dédiée à la discussion a fait émerger cinq points sensibles.

## IDÉOLOGIE ET NATURE

«Je suis sidérée qu'on cache cette décharge aux abords de la forêt. Les gens veulent des routes et des constructions? Alors il faut leur montrer les conséquences, les éduquer. Cette décharge devrait être située à la vue de tous», a lancé une citoyenne très remontée contre le projet. «Le paysage sera détruit à vie. On ne peut pas faire ça aujourd'hui!», a-t-elle poursuivit.

En réponse, les initiateurs du projet ont insisté sur un point: selon les études effectuées, il n'y a pas, dans la sous-région de Moutier, de site plus optimal que Plain Journal pour accueillir une décharge de matériaux inertes. S'agissant de l'impact sur la nature et le paysage, il a notamment été dit qu'au terme de l'exploitation, soit à l'horizon 2040, les remblais de terre végétale permettront de redonner au site ses potentialités actuelles. Visuellement, le site aura par contre un tout autre aspect. «Grâce aux mesures de compensation

prévues, le bilan sera clairement positif au niveau de la nature», a souligné Albert Bassin, du bureau Le Foyard.

## QUELS INTÉRÊTS?

«Pourquoi la commune et la bourgeoisie (n.d.l.r.: propriétaire du terrain) se sont-elles engagées dans ce projet?», a questionné la même citoyenne.

Ainsi interpellés, les représentants des deux autorités ont assuré que leur intérêt premier n'était pas pécuniaire. Pour eux, il s'agit avant tout de permettre de répondre aux besoins urgents en matière de décharge de matériaux inertes. «On dit toujours qu'on ne peut rien faire avec les bourgeois... Voilà pourquoi nous sommes entrés en discussion», a ajouté Roland Wisard, président de la bourgeoisie. Au sujet des retombées financières, l'entreprise qui exploitera la décharge versera à la bourgeoisie 3 fr. par m<sup>3</sup> de matériaux mis en place (soit environ 900 000 fr. sur 30 ans) et à la commune 1 fr. par m<sup>3</sup> (environ 300 000 fr. sur 30 ans). De plus, l'exploitant aura son siège social à Grandval.

## SOURCE PRIVÉE

La décharge pourrait avoir un impact sur deux sources d'eau privées. L'une d'elles représente un point particulièrement sensible dans ce dossier, car elle alimente à elle seule la ferme du Vieil-ESSERT, son habitation et la boucherie de campagne attenante. Un bien très précieux, donc, pour ses propriétaires! Et les responsables du projet ne le nient pas: cette source pourrait, potentiellement, être affectée par la décharge au niveau de son débit et/ou de sa qualité. Du coup, des discussions sont en cours pour trouver une solution. Celle qui se dessine prévoit de raccorder le Vieil-ESSERT au réseau communal, ceci aux frais de l'exploitant de la décharge. Reste des questions: qu'en sera-

t-il dans 30 ans, lorsque la décharge fermera? «J'aimerais que mes enfants et mes petits-enfants puissent bénéficier de cette source. Qui pourra me donner l'équivalent?», a lancé l'agriculteur des lieux. Les tractations se poursuivent.

## PASSAGE DE CAMIONS

Une autre citoyenne a confié son inquiétude quant à l'augmentation du nombre de camions, ainsi qu'aux nuisances sonores et au risque d'accident qui en découlent: «Le village souffre déjà des camions. Je me fais du souci pour les habitations situées aux bords de la route cantonale, notamment pour l'école». Selon les instances impliquées dans le projet, l'influence de la décharge sur le trafic sera faible. Son exploitation provoquera le passage – «en moyenne», a-t-on bien précisé – de sept camions par jour. «Et si la décharge ne devait pas être réalisée ici, les camions pourraient devoir se rendre à Balsthal. Le problème du trafic demeurerait», a ajouté le conseiller communal Patrick Gerber.

## L'AVENIR

«Que se passera-t-il si l'entreprise exploitant la décharge venait à disparaître?», a questionné Philippe Degoumois, avocat-notaire à Moutier et représentant un membre de l'assistance. En réponse, il a été indiqué que l'entreprise fournira une garantie bancaire de 250 000 fr. avant d'exploiter les lieux. De quoi contribuer à rétablir le site si la société devait faire faillite. A ce sujet, David Sampong, représentant l'entreprise De Luca, a précisé qu'une société distincte sera créée pour exploiter la décharge.

Finalement, certains citoyens ont exprimé leur crainte de voir la capacité de la décharge prendre finalement plus d'ampleur que prévu. Sur ce point, il a été



Le site prévu pour l'implantation de la décharge (avec, en contrebas à gauche, la ferme du Vieil-ESSERT). [LDD]

assuré que la limite supérieure de 300 000 m<sup>3</sup> ne pourra en aucun cas être dépassée, puisque celle-ci figure dans les docu-

ments officiels. D'ailleurs, une «commission décharge» permanente sera constituée. Elle aura notamment pour tâche d'assu-

rer le suivi et la surveillance de l'exploitation selon les prescriptions légales et les conditions d'exploitation prévues. ○

## Pour matériaux non pollués

**LA DÉCHARGE** Le lieu-dit «Plain Journal» se situe à l'extérieur du village de Grandval, au pied du Graiteray. Le site est inscrit au «Plan directeur régional d'extraction et de décharge des matériaux» comme site de décharge de matériaux inertes d'importance locale. Si elle voit le jour, la décharge n'accueillera donc que des éléments non pollués (principalement des matériaux de chantier et d'excavation) et elle sera exploitée par une société fille de l'entreprise De Luca. S'étendant sur une surface de 27 000 m<sup>2</sup>, elle sera dotée d'une capacité de 300 000 m<sup>3</sup> au maximum sur une durée de vie de 30 ans. Son implantation nécessitera un défrichage de 14 700 m<sup>2</sup> qui seront compensés ailleurs. Réaménagée au terme des trois décennies d'exploitation, la décharge redeviendra un pâturage.

Pour accéder à la décharge, les camions emprunteront la route actuelle du télésiège, qui sera prolongée jusqu'au site. Des places d'évitement seront par ailleurs réalisées. La décharge sera protégée par un portail d'entrée et par une clôture. Les installations d'exploitation (W-C, bassin de décantation, citerne à mazout...) se trouveront à l'entrée. Un système de drainage des eaux superficielles et souterraines sera mis en place, et une étanchéité sera réalisée sur toute la surface du site. Le projet de plan de quartier a été examiné par tous les offices et services cantonaux concernés (eaux et déchets, bécot, promotion de la nature, pêche, ponts et chaussées, forêt, archéologie) sous la coordination de l'OACOT, qui a donné son préavis favorable.

○ MBA